

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article770>



# Circulaire de RentrÃ©e 2015

A large, bold, blue logo where the letters "TEC" are stacked vertically. The "T" is at the top, followed by a diagonal line, then the "E", and another diagonal line, finally the "C" at the bottom.

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Textes -

Date de mise en ligne : jeudi 4 juin 2015

---

Copyright © ASSETEC - Tous droits rÃ©servÃ©s

---

# Circulaire de rentrÃ©e 2015

NOR : MENE1512598C

circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015

MENESR - DGESCO A

---

Texte adressÃ© aux rectrices et recteurs d'acadÃ©mie ; aux inspectrices et inspecteurs d'acadÃ©mie-drectrices et directeurs acadÃ©miques des services de l'Ã©ducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargÃ©s des circonscriptions du premier degrÃ© ; aux inspectrices et inspecteurs de l'Ã©ducation nationale enseignement technique et enseignement gÃ©nÃ©ral ; aux inspectrices et inspecteurs d'acadÃ©mie-inspectrices et inspecteurs pÃ©dagogiques rÃ©gionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs

## Introduction

TroisiÃ“me rentrÃ©e de la refondation de l'Ã‰cole de la RÃ©publique, celle de septembre 2015 ouvre une Ã©tape dÃ©terminante.

L'annÃ©e scolaire 2015-2016 doit d'abord mobiliser tous les acteurs de l'Ã‰cole pour engager ou poursuivre l'Ã©volution des contenus d'enseignement et des pratiques pÃ©dagogiques au service de la lutte contre les inÃ©galitÃ©s et renforcer la transmission des valeurs de la RÃ©publique. C'est tout le sens, notamment, de la prioritÃ© au premier degrÃ©, mise en œuvre depuis deux ans et qui doit continuer à se dÃ©ployer pour que chaque enfant puisse disposer, dans son entrÃ©e à l'Ã‰cole, des meilleures conditions pour nouer et dÃ©velopper ses apprentissages.

Dans la continuitÃ© de la mobilisation pour les valeurs de la RÃ©publique, le dialogue renouvelÃ© avec les familles et les autres partenaires de l'Ã‰cole â€" Ã©lus locaux, acteurs du monde associatif et du monde professionnel â€" constituera un levier tout aussi essentiel pour faire rÃ©ussir les Ã©lÃ©ves, transmettre les valeurs rÃ©publicaines et lutter contre les inÃ©galitÃ©s.

L'annÃ©e 2015-2016 sera aussi une annÃ©e de prÃ©paration des personnels aux Ã©volutions majeures de la rentrÃ©e 2016. L'opportunitÃ© d'une modification simultanÃ©e de l'organisation pÃ©dagogique du collÃ¨ge et du renouvellement des contenus d'enseignement dans le cadre de la scolaritÃ© obligatoire, tout comme le lancement du grand plan numÃ©rique pour l'Ã©ducation, imposent la mobilisation et l'engagement de tous, dans cette annÃ©e, pour crÃ©er les conditions du changement. Cette prÃ©paration se fera par un effort de formation important et un travail collectif, dans chaque collÃ¨ge, pour dÃ©finir le projet pÃ©dagogique qui sera mis en œuvre à la rentrÃ©e 2016, pour construire les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), l'accompagnement personnalisÃ© et les modalitÃ©s d'utilisation de la marge d'heures professeurs. Elle pourra s'appuyer sur les innovations pÃ©dagogiques dÃ©veloppÃ©es par les

enseignants Ã l'Ã©chelle de la classe et de l'Ã©tablissement pour rÃ©pondre aux difficultÃ©s scolaires.

Permettre aux Ã©quipes enseignantes et Ã©ducatives et Ã chaque professionnel de l'Ã©cole de s'Ã©approprier l'ensemble des Ã©volutions en cours et de faire leurs les ambitions affichÃ©es constituera donc un enjeu majeur de l'annÃ©e scolaire Ã venir.

## I - Construire une Ã©cole plus juste pour offrir Ã chaque Ã©lÃ©ve un parcours de rÃ©ussite

Depuis deux ans, toutes les mesures de la refondation de l'Ã©cole de la RÃ©publique placent la qualitÃ© des enseignements et de leur organisation au cÅ"ur du systÃ“me Ã©ducatif. Ainsi, de nouveaux cycles, un nouveau socle commun de connaissances, de compÃ©tences et de culture ([dÃ©cret nÃ° 2015-372 du 31 mars 2015](#)) et de nouveaux programmes d'enseignement ont Ã©tÃ© Ã©laborÃ©s ; ils ont fait ou feront l'objet d'une large consultation. Les cycles, le socle et les programmes de l'Ã©cole Ã©lementaire et du collÃ“ge entreront en vigueur Ã la rentrÃ©e 2016. La rentrÃ©e 2015 verra quant Ã elle la mise en Ã"uvre du programme de l'Ã©cole maternelle, de l'enseignement moral et civique et des parcours Ã©ducatifs.

### 1) Renforcer l'acquisition du socle commun notamment grÃ¢ce Ã la maÃ®trise des langages

La maÃ®trise de la langue et les compÃ©tences mathÃ©matiques jouent un rÃ le crucial dans la rÃ©ussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale ; leur apprentissage par chaque Ã©lÃ©ve doit Ãªtre encouragÃ© trÃ¨s tÃ©t et renforcÃ© tout au long de la scolaritÃ©, en fonction de ses besoins. L'acquisition de la maÃ®trise de la langue franÃ§aise et des langages scientifiques, est l'objectif premier de l'Ã©cole primaire, dont la pÃ©dagogie doit favoriser l'Ã©panouissement de l'Ã©lÃ©ve, sa motivation et sa pleine implication dans les apprentissages.

Le temps de scolaritÃ© dÃ©terminant que constitue l'Ã©cole maternelle, conÃ§ue comme un cycle unique et fondamental, centrÃ© sur le dÃ©veloppement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant, vise Ã prÃ©venir les difficultÃ©s, rÃ©duire les inÃ©galitÃ©s et inscrire chaque enfant dans un parcours de rÃ©ussite. Pour ce faire, un **nouveau programme** sera mis en Ã"uvre Ã partir de septembre 2015 ([B.O. spÃ©cial nÃ° 2 du 26 mars 2015](#)). OrganisÃ© en cinq domaines (Â« Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions Â» ; Â« Agir, s'exprimer, comprendre Ã travers l'activitÃ© physique Â» ; Â« Agir, s'exprimer, comprendre Ã travers les activitÃ©s artistiques Â» ; Â« Construire les premiers outils pour structurer sa pensÃ©e Â» ; Â« Explorer le monde Â»), il porte le principe d'une Ã©cole qui s'adapte aux jeunes enfants, organise des modalitÃ©s spÃ©cifiques d'apprentissage et leur permet d'apprendre ensemble et de vivre ensemble. Des ressources d'accompagnement relatives aux besoins d'un jeune enfant et Ã la scolarisation des enfants de moins de trois ans, au langage oral et Ã la dÃ©couverte de l'Ã©crit, au jeu, au graphisme et Ã l'Ã©criture, Ã l'exploration du vivant, des objets et de la matiÃ¨re, et Ã l'activitÃ© physique seront mises en ligne dÃ;s la rentrÃ©e 2015, pour faciliter le travail des Ã©quipes enseignantes (voir partie III). La mise en Ã"uvre de ce nouveau programme doit favoriser une rÃ©flexion des Ã©quipes sur l'Ã©valuation en maternelle, qui privilÃ©gie l'observation des Ã©lÃ©ves au cours des activitÃ©s ordinaires de la classe et permet d'apprÃ©cier leurs progrÃ¨s et d'en rendre compte aux familles.

La rÃ©forme des rythmes scolaires dÃ©sormais gÃ©nÃ©ralisÃ©e s'appuie sur un pilotage pÃ©dagogique renforcÃ©, fondÃ© sur les nouveaux programmes et l'action des inspecteurs de l'Ã©ducation nationale (IEN) en matiÃ¨re d'accompagnement pÃ©dagogique et de formation des Ã©quipes. Pour que les Ã©lÃ©ves puissent profiter au mieux de l'amÃ©nagement des temps d'apprentissage, les emplois du temps Ã

lâ€™Ã©cole sont rÃ©organisÃ©s pour situer ces derniers dans les moments oÃ¹ la capacitÃ© dâ€™attention des Ã©lÃ©ves est la plus grande et instaurer une bonne qualitÃ© de vie dans lâ€™Ã©cole. Ã€ cet Ã©gard, il conviendra dâ€™Ãªtre particuliÃ¨rement attentif Ã lâ€™organisation de la sieste pour tenir compte de ces besoins et quâ€™elle ne se substitue pas au temps dâ€™apprentissage de lâ€™aprÃ¨s-midi.

InitiÃ©e dÃ”s lâ€™Ã©cole maternelle, la **maÃ®trise de la langue franÃ§aise** fait lâ€™objet dâ€™un **chantier prioritaire** tout au long de la scolaritÃ©, Ã chaque Ã©tape du parcours de lâ€™enfant et du jeune, au service de sa rÃ©ussite dans ses apprentissages et dans la construction de sa citoyennetÃ©. Ainsi, devra notamment Ãªtre renforcÃ© lâ€™enseignement du jugement, de lâ€™argumentation et du dÃ©bat en classe, Ã lâ€™Ã©crit comme Ã lâ€™oral, en lien Ã©troit avec lâ€™enseignement moral et civique et le parcours citoyen (cf. II). La valorisation des expÃ©riences efficaces et scientifiquement accompagnÃ©es, ainsi que la dÃ©marche de recherche-action dans des domaines oÃ¹ existent de rÃ©els besoins, seront renforcÃ©es. Les rÃ©ussites forgÃ©es par les Ã©quipes dans le cadre de la **refondation de lâ€™Ã©ducation prioritaire**, qui est principalement une rÃ©forme pÃ©dagogique, devront Ãªtre partagÃ©es et largement diffusÃ©es.

Les **dispositifs dâ€™inclusion scolaire des Ã©lÃ©ves allophones nouvellement arrivÃ©s (EANA) et des enfants issus de familles itinÃ©rantes et de voyageurs (Efiv)** au sein des Ã©coles et des Ã©tablissements scolaires continueront de faire lâ€™objet dâ€™une attention particuliÃ¨re. Les rÃ©seaux de travail et de coopÃ©ration entre les centres acadÃ©miques pour la [scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivÃ©s et des enfants issus de familles itinÃ©rantes et de voyageurs \(Casnav\)](#), les services acadÃ©miques et dÃ©partementaux, les communes et les services sociaux doivent garantir lâ€™accÃ©s rapide Ã lâ€™Ã©cole, la qualitÃ© du parcours scolaire et la continuitÃ© Ã©ducative pour ces Ã©lÃ©ves.

La **maÃ®trise des savoirs et des compÃ©tences mathÃ©matiques** par tous les Ã©lÃ©ves et la **lutte contre lâ€™innomÃ©risme** occupent Ã©galement une place importante dans la refondation pÃ©dagogique du systÃme Ã©ducatif. [Les 10 mesures clÃ©s de la « stratÃ©gie mathÃ©matiques Â»](#) sâ€™articulent autour de trois grands axes : des programmes de mathÃ©matiques en phase avec leur temps ; des enseignants mieux formÃ©s et mieux accompagnÃ©s pour la rÃ©ussite de leurs Ã©lÃ©ves ; une image des mathÃ©matiques rÃ©novÃ©e et dÃ©pourvue de prÃ©jugÃ©s pour favoriser en particulier lâ€™ambition des jeunes filles et leur orientation vers les formations et mÃ©tiers scientifiques. De nouvelles ressources pÃ©dagogiques seront produites ; elles proposeront notamment des situations en lien avec le quotidien, les mÃ©tiers et les autres disciplines. Un **portail national dÃ©diÃ© aux mathÃ©matiques sera crÃ©Ã©** ; il constituera un outil de rÃ©fÃ©rence pour les enseignants. Dans les acadÃ©mies, les corps dâ€™inspection (IEN et IA-IPR) seront mobilisÃ©s, en particulier dans le cadre des conseils Ã©cole-collÃ©ge. Les actions Ã©ducatives, les projets scolaires et pÃ©riscolaires seront valorisÃ©s.

Une **Ã©valuation du niveau des Ã©lÃ©ves en franÃ§ais et en mathÃ©matiques, Ã des fins diagnostiques, est mise en place au dÃ©but de la classe de CE2** pour permettre aux Ã©quipes pÃ©dagogiques dâ€™identifier les difficultÃ©s et de mettre en place une rÃ©ponse adaptÃ©e aux besoins de chaque enfant. Pour les y aider, une **banque dâ€™outils dâ€™aide Ã lâ€™Ã©valuation diagnostique** en ligne sera mise Ã leur disposition durant le premier trimestre de lâ€™annÃ©e scolaire 2015-2016. Elle comportera un large choix dâ€™items en franÃ§ais et en mathÃ©matiques, tests et se rÃ©fÃ©rant explicitement aux domaines du socle. Elle permettra aux enseignants dâ€™Ã©valuer les Ã©lÃ©ves au moment choisi par eux au cours des premiÃ¨res semaines de lâ€™annÃ©e et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe.

La **continuitÃ© pÃ©dagogique** entre le collÃ©ge et le lycÃ©e doit encore Ãªtre renforcÃ©e pour consolider la maÃ®trise des compÃ©tences en langue franÃ§aise et en mathÃ©matiques, indispensables Ã la poursuite des apprentissages. Ã€ cet effet, dÃ”s lâ€™entrÃ©e en seconde gÃ©nÃ©rale et technologique, en seconde professionnelle et en premiÃ¨re annÃ©e de CAP, les Ã©quipes pÃ©dagogiques seront attentives aux acquis des Ã©lÃ©ves issus de troisiÃ“me et organiseront, notamment dans le cadre de lâ€™accompagnement personnalisÃ©, le soutien adaptÃ© Ã ce premier diagnostic.

Enfin, la refondation entend développer les compétences des élèves en langues vivantes et favoriser l'enrichissement culturel et l'ouverture au monde. Deux dispositions entreront en vigueur à la rentrée 2016 : l'apprentissage d'une langue vivante dès le CP, prévu par la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, et un enseignement de langue vivante 2 dès la classe de cinquième dans le cadre de la réforme du collège. Ainsi, un véritable continuum de l'école au lycée permettra de construire un parcours linguistique progressif et cohérent. Pour préparer ces évolutions, de [nouvelles ressources pédagogiques](#) et [d'accompagnement pour enseigner les langues](#) dans le premier et le second degrés ont déjà été mises en ligne sur le site %duscol. De plus, un [portail national dédié aux langues vivantes](#) a été créé ; il constitue désormais pour les enseignants un outil de référence pour enseigner, informer et se former. Dans chaque académie, une **nouvelle carte des langues vivantes** sera mise en place. Présentée en décembre 2015, elle indiquera, pour chaque école et chaque collège, les langues offertes aux élèves et assurera de la continuité de l'offre du cours préparatoire jusqu'à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement et scolaires. Les recteurs seront chargés de son élaboration et le travail devra être finalisé à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016.

## 2) Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous

Tous les enfants, sans aucune distinction, sont capables d'apprendre et de progresser : ce principe d'une école inclusive qui ne stigmatise pas les difficultés mais accompagne tous les élèves dans leur parcours scolaire constitue le cœur du [décrit n° 2014-1377 du 18 novembre 2014](#) relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves et doit concerner l'ensemble des pratiques pédagogiques. Dans son travail quotidien en classe, l'enseignant fait en sorte que chaque élève progresse au mieux dans ses apprentissages. Il ne s'agit plus seulement de répondre aux difficultés de certains élèves mais de donner à tous les moyens de progresser, en mobilisant des **pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées**, grâce notamment aux outils et ressources numériques. Les enseignants organisent leurs enseignements en équipe afin d'assurer une **continuité des apprentissages** des élèves au sein de chaque cycle ; le **conseil école-collège** est en cela un outil important pour le cycle 3.

Le **programme personnalisé de réussite éducative** (PPRE) est désormais défini comme « un ensemble coordonné d'actions conjointes pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser à un niveau suffisant les connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle ». Le **redoublement** ne peut être proposé qu'à titre **exceptionnel**, à l'issue d'un dialogue avec l'élève et sa famille, et il est proscrit à l'école maternelle.

Dans le premier degré, le travail spécifique des personnels des **réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté** (Rased) ([circulaire n° 2014-107 du 18 octobre 2014](#)), complémentaire de celui des enseignants des classes, permet de mieux répondre en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires que rencontrent certains élèves. Le Rased est l'une des composantes du **plan de ressource** qui, dans chaque circonscription, facilite tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter pour répondre aux demandes d'organisant un enseignant ou une école.

Pour répondre à l'exigence d'une école inclusive, les élèves dont les difficultés scolaires relèvent d'un trouble des apprentissages peuvent désormais bénéficier d'un **plan d'accompagnement personnalisé** (Pap). Un [document type national](#) est mis à disposition des équipes afin de les accompagner dans la prise en compte des besoins de l'élève. Des évolutions réglementaires permettent une meilleure prise en compte des **élèves en situation de handicap** tout au long de leur scolarité, tandis que le soutien de la

Caisse nationale d'allocations familiales aide Ã leur accÃ's aux activitÃ's pÃ©riscolaires. Le [projet personnalisÃ© de scolarisation](#) (PPS) et le [guide dÃ©valuation des besoins de compensation en matiÃ¨re de scolarisation](#) (Geva-Sco) favorisent un dialogue accru entre les familles, les Ã©quipes Ã©ducatives de suivi de la scolarisation et les maisons d'Ã©partementales des personnes handicapÃ'es (MDPH) ; ils garantissent aussi l'hÃ©monisation des procÃ©dures et des dÃ©cisions au plan national. S'agissant de la scolarisation des Ã©lÃ'ves en situation de handicap, pour favoriser la continuitÃ© des parcours et harmoniser les pratiques entre le premier et le second degrÃ's, la nouvelle circulaire sur les unitÃ's localisÃ'es pour l'inclusion scolaire (Ulis) redÃ©finit les classes pour l'inclusion scolaire (Clis) qui deviennent des « Ulis Ã©cole ». DÃ©sormais appellÃ's « Ulis Ã©cole », « Ulis collÃ'ge » et « Ulis lycÃ©e », ces dispositifs ont vocation Ã accompagner les Ã©lÃ'ves en situation de handicap vers une meilleure insertion professionnelle. Enfin, les Ã©lÃ'ves ayant une notification d'aide humaine individuelle ou mutualisÃ'e bÃ©nÃ©ficieront d'un accompagnement par des personnels recrutÃ's Ã cet effet et formÃ's. 5 000 accompagnants des Ã©lÃ'ves en situation de handicap (AESH) se sont vus proposer un CDI en 2014-2015, ce mouvement se poursuit cette annÃ©e et permettra Ã terme aux 28 000 AESH de bÃ©nÃ©ficier d'un CDI. Par ailleurs, Ã la rentrÃ©e 2015, **100 unitÃ's d'enseignement (UE) supplÃ©mentaires** actuellement situÃ'es dans les Ã©tablissements mÃ©dico-sociaux, seront **relocalisÃ'es** au sein mÃame des Ã©tablissements scolaires, ce qui portera leur nombre total Ã prÃ's de 300.

Pour accompagner et faciliter la scolarisation des Ã©lÃ'ves en situation de handicap, une politique de soutien Ã la production et au dÃ©veloppement de ressources pÃ©dagogiques numÃ©riques adaptÃ'es a Ã©tÃ© mise en place.

PrÃ©venir les ruptures et favoriser la continuitÃ© de la trajectoire de chaque jeune, c'est aussi faire en sorte que celle-ci puisse s'enrichir de nouveaux apports tout au long de la scolaritÃ©. C'est tout le sens de la mise en œuvre, Ã la rentrÃ©e 2015, des deux **parcours Ã©ducatifs** qui visent Ã garantir l'accÃ's de tous aux conditions de la réussite : le parcours d'Ã©ducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours individuel d'information, d'orientation et de dÃ©couverte du monde Ã©conomique et professionnel. Pour fournir un support dynamique Ã ces parcours, l'accÃ's l'application Folios, qui a pour objectif de suivre tout au long de leur parcours les Ã©lÃ'ves de la sixiÃ©me Ã la terminale et de conforter les compÃ©tences acquises Ã l'Ã©cole ou en dehors de l'Ã©cole, et notamment les expÃ©riences et les engagements des Ã©lÃ'ves, durant cette pÃériode, sera gÃ©nÃ©ralisÃ©.

Avec l'ambition de mettre en cohÃ©rence enseignements et actions Ã©ducatives, de les relier aux expÃ©riences personnelles, de les enrichir et de les diversifier, le **parcours d'Ã©ducation artistique et culturelle** entend favoriser un Ã©gal accÃ's de tous les jeunes Ã l'art et Ã la culture. Sa mise en œuvre rÃ©sulte de la concertation entre les diffÃ©rents acteurs d'un territoire afin de construire une offre Ã©ducative cohÃ©rente Ã destination des jeunes, Ã l'Ã©chelon acadÃ©mique et Ã l'Ã©chelon local ([circulaire nÃ° 2013-073 du 3 mai 2013](#) et [rÃ©fÃ©rentiel](#)).

Pour permettre aux Ã©lÃ'ves de construire progressivement, tout au long de leurs Ã©tudes secondaires, une véritable compÃ©tence Ã s'orienter, notamment en connaissant mieux le monde professionnel, le **parcours individuel d'information, d'orientation et de dÃ©couverte du monde Ã©conomique et professionnel** est gÃénÃ©ralisÃ© de la sixiÃ©me Ã la terminale. Ouvrant un accÃ's pour tous Ã une culture Ã©conomique et professionnelle, il vise Ã dÃ©velopper l'esprit d'entreprendre et l'ambition sociale, Ã mieux faire connaÃ®tre les diffÃ©rentes voies d'accÃ's Ã la qualification (sous statut scolaire, dÃ©tudiant ou apprenti), Ã encourager la diversification des parcours d'orientation des Ã©lÃ'ves et toutes les formes de mixitÃ© des filiÃ©s de formation et des mÃ©tiers, en veillant Ã favoriser l'Ã©galitÃ©, en particulier entre les filles et les garÃ§ons. Il se distingue de l'ancien parcours de dÃ©couverte des mÃ©tiers et des formations (PDMF) en ceci qu'il s'inscrit dans une progression disciplinaire, voire interdisciplinaire, et qu'il suscite les initiatives permettant de dÃ©velopper, Ã l'Ã©chelle d'un territoire, des projets partagÃ's avec des partenaires extÃ©rieurs.

Pour ce faire, la **rÃ©organisation territoriale de l'implantation des centres d'information et d'orientation** (CIO) est engagÃ©e. Le ministÃ¨re se prÃ©occupe de maintenir un service public d'orientation scolaire de proximitÃ© Ã  mÃ¢me de garantir le bon exercice des missions des personnels d'orientation au bÃ©nÃ©fice des Ã©lÃves et des familles. Dans cette perspective et face au dÃ©sengagement de certains conseils dÃ©partementaux de leur prise en charge, chaque acadÃ©mie doit Ã©laborer une carte cible des CIO dans un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes. Il en est de mÃ¢me sÃ¢mÃ©agissant de la contribution des CIO Ã  la mise en place du service public rÃ©gional de l'orientation (SPRO).

En outre, le **parcours de santÃ©** s'inscrit dans une politique Ã©ducative globale et est adossÃ© Ã  la nouvelle gouvernance acadÃ©mique. L'objectif de ce parcours vise la rÃ©ussite scolaire de tous les Ã©lÃves et la rÃ©duction des inÃ©galitÃ©s sociales. Ce dispositif est structurÃ© autour de trois axes : l'Ã©ducation Ã  la santÃ©, la prÃ©vention et la protection de la santÃ©.

Pour favoriser la **fluiditÃ© des parcours**, enfin, toutes les transitions doivent Ãªtre mieux accompagnÃ©es : celles entre chaque cycle, Ã  l'Ã©cole comme au collÃ©ge ; celle entre le collÃ©ge et les trois voies du lycÃ©e ; celle, enfin, entre le lycÃ©e et l'enseignement supÃ©rieur, en Ã©tant attentif aux acquis des Ã©lÃves, aux mÃ©thodes de travail et aux pratiques pÃ©dagogiques, Ã  la continuitÃ© de l'orientation et au repÃ©rage des signes prÃ©curseurs du dÃ©crochage. Dans ce domaine, le **renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire au supÃ©rieur** se poursuivra au cours de l'annÃ©e scolaire 2015-2016 avec l'application de conventions entre les Ã©tablissements scolaires et supÃ©rieurs et l'attention croissante portÃ©e Ã  l'orientation des nouveaux bacheliers, Ã  leur prÃ©paration Ã  la poursuite d'études et Ã  leur accompagnement dans l'enseignement supÃ©rieur. Ã‰ ce titre, les initiatives locales associant les acteurs de l'enseignement secondaire et supÃ©rieur seront encouragÃ©es et valorisÃ©es.

### 3) Favoriser l'insertion professionnelle et sociale

Les acteurs du systÃme Ã©ducatif doivent se mobiliser pour **mieux articuler formation et emploi**. Dans ce cadre, le **lycÃ©e** doit faire l'objet d'une vigilance toute particuliÃ¨re, puisqu'il est souvent le lieu oÃ¹ l'orientation se concrÃ©tise progressivement par des choix successifs. Le parcours individuel d'information, d'orientation et de dÃ©couverte du monde Ã©conomique et professionnel prÃ©cÃ©demment Ã©voquÃ©, les enseignements d'exploration au lycÃ©e gÃ©nÃ©ral et technologique, les pÃ©riodes de dÃ©termination en seconde professionnelle, les passerelles, les stages passerelle ou de mise Ã  niveau, les possibilitÃ©s offertes d'accÃ©der Ã  l'apprentissage participent ainsi Ã  la construction du parcours de formation de chaque jeune.

Dans cette perspective, les actions partenariales conduites avec les acteurs Ã©conomiques et sociaux visent Ã  mieux faire connaÃ®tre le monde Ã©conomique, le monde de l'entreprise et les mÃ©tiers, ainsi qu'Ã  dÃ©velopper le **goÃ »t d'entreprendre** et l'**esprit d'initiative**. Elles seront renforcÃ©es, structurÃ©es, coordonnÃ©es et largement diffusÃ©es afin que l'ensemble des Ã©lÃves en bÃ©nÃ©ficient. Ã‰ cet Ã©gard, les **pÃ¢les de stages** ([circulaire nÃo 2015-035 du 25 fÃ©vrier 2015](#)) constituent une traduction concrÃ©te de la relation entre Ã©cole et entreprise en faveur de l'orientation et de la formation. Chaque pÃ¢le de stages devra Ãªtre opÃ©rationnel dÃ´s la rentrÃ©e 2015, avec un objectif : faciliter l'accÃ©s des jeunes aux stages et aux pÃ©riodes de formations en milieu professionnel (PFMP). Par ailleurs, de nombreux Ã©tablissements ont dÃ©veloppÃ© des **actions d'accompagnement** de leurs Ã©lÃves vers l'insertion professionnelle, en partenariat avec le monde professionnel et d'autres acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi. Dans chaque acadÃ©mie, ces actions seront valorisÃ©es en vue de leur diffusion.

Les **Campus des mÃ©tiers et des qualifications** feront l'objet d'une attention particulière au sein de chaque acadÃ©mie. La dynamique de dÃ©veloppement de ces Campus dÃ©montre l'intÃ©rÃ©t des partenariats locaux entre recteurs, prÃ©sidents de rÃ©gion, enseignement supÃ©rieur et tissu Ã©conomique, afin de concevoir des parcours de formation diversifiÃ©s et ouverts autour de champs d'activitÃ©s rÃ©pondant Ã des besoins Ã©conomiques et sociaux clairement identifiÃ©s au sein d'une filiÃ¨re. Cette dynamique sera poursuivie en 2015, en veillant Ã mettre en place un pilotage acadÃ©mique renforcÃ© et Ã renforcer la visibilitÃ© de ces Campus pour les Ã©lÃves et leurs familles.

La politique gÃ©nÃ©rale de **valorisation de l'enseignement professionnel** doit se poursuivre, en cohÃ©rence avec les orientations dÃ©finies dans le cadre de la grande confÃ©rence sociale pour l'emploi de juillet 2014. Aussi, dans chaque acadÃ©mie, les initiatives de valorisation de cet enseignement seront encouragÃ©es.

Parce qu'il contribue aussi Ã former aux mÃ©tiers dont notre pays a besoin, selon des modalitÃ©s diffÃ©rentes, l'apprentissage sous statut scolaire sera dÃ©veloppÃ© dans les EPLE pour atteindre l'objectif de 60 000 apprentis fixÃ©s au ministÃ chargÃ© de l'Ã©ducation nationale. Ce dÃ©veloppement visera principalement les niveaux V et IV de formation et il s'appuiera Ã la fois sur une meilleure information des familles et sur le dÃ©ploiement des parcours mixtes de formation que peut offrir le lycÃ©e professionnel. Dans chaque acadÃ©mie, l'apprentissage sera prÃ©sentÃ© dans le cadre des journÃ©es de dÃ©couverte des mÃ©tiers et du monde professionnel.

La **formation continue** assurÃ©e par le rÃ©seau des Greta peut inspirer en formation initiale des pratiques pÃ©dagogiques individualisÃ©es et facilitant l'insertion professionnelle.

Faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel, combattre les stÃ©rÃ©otypes notamment sociaux ou sexuels qui entravent le libre choix de son orientation et intÃ©grer pleinement dans la sociÃ©tÃ© sont des missions de l'Ã©cole. Le ministÃ s'est fixÃ© deux objectifs clairs : **prÃ©venir plus efficacement le dÃ©crochage et faciliter le retour vers l'Ã©cole des jeunes ayant dÃ©jÃ  dÃ©crochÃ©**

Toutes les mesures du [plan d'action](#) doivent Ãªtre progressivement mises en "uvre, en mettant l'accent sur la **persÃ©rvÃ©rance scolaire**, Ã laquelle une semaine sera consacrÃ©e. Des parcours de formation spÃécifiquement dÃ©diÃ©s Ã une meilleure prise en compte, dans l'action, de la lutte contre le dÃ©crochage seront mis Ã disposition des Ã©quipes. Le tutorat adulte/Ã©lÃve sera encouragÃ© au collÃge et au lycÃ©e ainsi que l'entraide et le travail collaboratif entre Ã©lÃves. La construction d'alliances Ã©ducatives, avec les parents au sein des Ã©coles, et avec les diffÃ©rents partenaires au sein des Ã©tablissements, sera dÃ©veloppÃ©e. Enfin, une plus grande diversitÃ© et souplesse des parcours seront encouragÃ©es, notamment avec la validation modulaire et progressive, dans un cadre rÃ©glementaire adaptÃ© Ã titre expÃ©rimental, de certaines spÃ©cialitÃ©s de diplÃmes professionnels, la prise en compte des acquis et la conservation des notes au-dessus de 10 pour tous les candidats au baccalaurÃ©at ayant Ã©chouÃ© l'examen. Les acadÃ©mies poursuivront les expÃ©riments visant Ã organiser une pÃ©riode de dÃ©termination de quelques semaines en dÃ©but de seconde professionnelle ou en premiÃre annÃ©e de CAP, pour permettre aux jeunes de choisir au mieux leur spÃ©cialitÃ©. Ã€ compter de la rentrÃ©e 2015, les acadÃ©mies pourront proposer un parcours amÃ©nagÃ© de "stagiaire de la formation initiale " pour prÃ©venir l'abandon scolaire prÃ©coce. Il concerne les jeunes Ã partir de 15 ans scolarisÃ©s dans un Ã©tablissement du second degrÃ© ; les jeunes conserveront le statut scolaire et bÃ©nÃ©ficieront d'un parcours de formation "sur mesure " et d'un accompagnement personnalisÃ© formalisÃ© sous forme de contrat. Le ministÃ maintiendra sa contribution au rÃ©seau des plates-formes (Fouquale et MLDS) et accompagnera leur Ã©volution dans le cadre de la [loi du 5 mars 2014](#) relative Ã la formation professionnelle, l'emploi et la dÃ©mocratie sociale.

**Les jeunes sortis prÃ©maturÃ©ment du systÃme scolaire doivent pouvoir revenir en formation afin de se**

**qualifier.** Les articles [L. 122-2](#) et [D. 122-3-1](#) à [D. 122-3-8](#) du code de l'Ã©ducation accordent des droits nouveaux à ces jeunes qui pourront être accueillis dans les lycées d'enseignement général et technologique comme dans les lycées professionnels pour tout ou partie de la formation leur permettant d'acquérir la qualification qui leur fait défaut. Tous les leviers disponibles doivent être mobilisés pour que ce droit soit connu des jeunes et de leurs familles, et pour qu'un jeune qui exprime la volonté de reprendre une formation soit rapidement pris en charge, que ce soit sous statut scolaire ou, en liaison avec les régions, dans le cadre d'un contrat en alternance ou de la formation professionnelle continue ([circulaire 2015-041 du 20 mars 2015](#)).

## 4) Développer les compétences des élèves avec le numérique

L'utilisation des outils numériques doit contribuer au renforcement des apprentissages fondamentaux et à la lutte contre le décrochage, faciliter la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève. Le déploiement généralisé des technologies numériques dans la société implique aussi l'acquisition par les élèves, dès l'école primaire, de nouvelles compétences. La connaissance des principes fondamentaux de l'informatique doit permettre à tous les élèves de mieux comprendre les enjeux d'un monde toujours plus connecté et d'en être des acteurs demain. Le développement d'une véritable culture numérique doit devenir un objectif de formation, afin de forger l'esprit critique des élèves. L'éducation aux médias et à l'information, qui contribue au parcours citoyen, doit en particulier être renforcée à l'heure du numérique et des réseaux sociaux.

Conformément au cap fixé par le Président de la République, la mise en place d'un programme de configuration du plan numérique dans 200 collèges et 300 écoles des réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée scolaire 2015 doit permettre de tracer les grandes orientations d'une politique coordonnée de déploiement massif des usages, des ressources et des équipements mobiles au service de la réussite des élèves. Les services académiques sauront attacheront, en relation avec les collectivités territoriales, à accompagner la mise en œuvre de cette configuration et faciliteront le développement et le suivi des projets numériques établis dans les autres collèges. Les résultats de cette expérimentation contribueront à déterminer le cadre d'un déploiement plus important des équipements individuels mobiles dans les écoles et les établissements scolaires.

Le numérique doit enfin faciliter le développement de nouvelles pratiques pédagogiques, tant pour les enseignements disciplinaires qu'interdisciplinaires, en offrant des outils et des services favorisant la mise en place de projets et de parcours éducatifs. La mise en avant de l'autonomie, de la créativité et de la responsabilité des élèves mais aussi le développement de l'entraide et de la coopération sont autant de situations d'apprentissage favorisées par le développement du numérique.

## II - Garantir l'égalité et développer la citoyenneté

Pour mieux assurer les missions que la République lui a confiées, l'école doit réduire les inégalités de réussite scolaire qu'elle peut produire et parvenir à être le creuset de la citoyenneté. Cette action sera d'autant plus efficace qu'elle prendra appui sur la mobilisation des partenaires de l'école.

### 1) Agir contre les déterminismes sociaux et territoriaux

En France, aujourdâ€™hui, un Ã©lÃ©ve sur dix vit dans une famille pauvre : câ€™est une rÃ©alitÃ© que lâ€™Ã©cole ne peut pas ignorer. Aussi, aucun Ã©lÃ©ve ne saurait Ãªtre mis en difficultÃ© dans le cadre dâ€™une demande de fournitures scolaires ou empêchÃ© de participer Ã une sortie ou un voyage scolaire pour des raisons financiÃ¨res.

PrÃ©cisÃ©ment pour lutter contre ces inÃ©galitÃ©s, la **refondation de lâ€™Ã©ducation prioritaire**, aprÃªs une phase de prÃ©figuration, entre pleinement en Ã"uvre Ã la rentrÃ©e 2015. Des moyens importants sont mobilisÃ©s pour des Ã©coles et collÃ©ges travaillant en rÃ©seau dans des secteurs oÃ¹ la mixitÃ© sociale est absente et difficile Ã rÃ©aliser rapidement. Une nouvelle carte de 350 Rep+ et de 739 Rep prend en compte, pour la rentrÃ©e 2015, la nouvelle rÃ©alitÃ© Ã©conomique et sociale du pays, tant en mÃ©tropole que dans les outre-mer. Cette politique entend renforcer lâ€™action pÃ©dagogique et Ã©ducative, dÃ©velopper le travail collectif et la formation des personnels et reconnaÃ®tre lâ€™engagement des personnels ([circulaire nÂ° 2014-077 du 4 juin 2014](#) et [rÃ©fÃ©rentiel de lâ€™Ã©ducation prioritaire](#)).

Dans ce contexte en faveur de lâ€™Ã©galitÃ© des territoires, les deux dispositifs de **prioritÃ© au premier degrÃ©** seront dÃ©veloppÃ©s en prioritÃ© dans les Rep+ puis dans les Rep. La **scolarisation des enfants de moins de trois ans** requiert une rÃ©elle concertation avec les partenaires territoriaux et les professionnels de la petite enfance pour sâ€™adresser aux Ã©lÃ©ves qui en ont le plus besoin, en veillant Ã la qualitÃ© de lâ€™accueil Ã lâ€™Ã©cole, dÃ©terminante pour que sâ€™installe le sentiment de sÃ©curitÃ© et de confiance nÃ©cessaire Ã lâ€™investissement du jeune enfant dans un univers nouveau. Un objectif de 50 % de scolarisation a Ã©tÃ© fixÃ© en Rep+ lors du comitÃ© interministÃ©riel Ã‰galitÃ© et citoyennetÃ© du 6 mars 2015 ; il nÃ©cessite un suivi et une mobilisation renforcÃ©s. Le **dispositif Plus de maÃ®tres que de classes** doit, quant Ã lui, permettre des modalitÃ©s dâ€™intervention efficaces en fonction des objectifs dâ€™apprentissage poursuivis. Le maÃ®tre supplÃ©mentaire ne se substitue pas aux aides spÃ©cialisÃ©es. Il sâ€™agit, dans les zones les plus fragiles, dans un contexte dâ€™enseignement ordinaire, de diversifier les modalitÃ©s dâ€™enseignement au service dâ€™une plus grande maÃ®trise des compÃ©tences essentielles par tous les Ã©lÃ©ves. Ã€ cet effet, il conviendra de renforcer le pilotage de ce dispositif en se concentrant plus particuliÃ rement sur le cycle 2 et en veillant Ã ce que lâ€™action de lâ€™enseignant supplÃ©mentaire ne se trouve pas diluÃ©e dans un trop grand nombre de classes.

Puissant vecteur dâ€™Ã©galitÃ© en matiÃ¨re de rÃ©ussite scolaire et Ã©ducative, les **internats de la rÃ©ussite** doivent Ãªtre dÃ©veloppÃ©s, dâ€™abord au bÃ©nÃ©fice des Ã©lÃ©ves des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de lâ€™Ã©ducation prioritaire et des territoires ultra-marins. Il convient de mieux identifier les besoins et dâ€™y rÃ©pondre par des projets pÃ©dagogiques et Ã©ducatifs ([rÃ©fÃ©rentiel national des internats : Ã« Lâ€™internat de la rÃ©ussite pour tous »](#)) construits en lien avec les conseils rÃ©gionaux et dÃ©partementaux. On veillera Ã inscrire autant que possible ces projets dans le cadre du programme dâ€™investissements dâ€™avenir.

Afin de **lutter contre les inÃ©galitÃ©s sociales et territoriales** au sein du systÃme Ã©ducatif, les autoritÃ©s acadÃ©miques se rapprocheront des collectivitÃ©s territoriales compÃ©tentes pour fixer des objectifs partagÃ©s en matiÃ¨re de **mixitÃ© sociale** des Ã©tablissements dâ€™enseignement. Pour les collÃ©ges, la coopÃ©ration entre lâ€™Ã‰tat et le dÃ©partement peut, dorÃ©navant, Ãªtre formalisÃ©e par une convention passÃ©e entre lâ€™IA-Dasen et le prÃ©sident du conseil dÃ©partemental lorsque le dÃ©partement dÃ©cidÃ© dâ€™instaurer les secteurs communs Ã plusieurs collÃ©ges. Cette dÃ©marche sera promue et suivie au niveau national de maniÃ¨re Ã favoriser des approches communes dans plusieurs dÃ©partements pilotes en accord Ã©troit avec les conseils dÃ©partementaux concernÃ©s.

Pour favoriser la mutualisation de lâ€™offre de formation en langues vivantes et ainsi lâ€™attractivitÃ© dâ€™un plus grand nombre dÃ©tablissements dans un souci de mixitÃ© sociale, le Cned proposera Ã titre expÃ©rimental, dans quelques acadÃ©mies, un dispositif de formation hybride (en prÃ©sence et Ã distance), sur des langues rares ou peu enseignÃ©es, Ã la rentrÃ©e scolaire 2015. Une palette de langues sera proposÃ©e au fur

et Ã  mesure du dÃ©ploiement de ce dispositif, qui a pour premier objectif d'offrir Ã  tous les Ã©lÃ©ves un Ã©gal accÃ¨s aux langues vivantes et d'Ã©viter des stratÃ©gies qui entravent la mixitÃ© scolaire.

## 2) Renforcer la transmission des valeurs de la RÃ©publique

Le rÃôle et la place de l'Ã©cole dans la RÃ©publique sont insÃ©parables de sa capacitÃ© Ã  en faire vivre et Ã  en transmettre les valeurs. L'Ã©cole entend rÃ©pondre avec pÃ©dagogie et fermetÃ© Ã  une double mission : transmettre des connaissances, des compÃ©tences et une culture commune d'une part ; Ãªtre, d'autre part, un creuset de la citoyennetÃ©.

Un **parcours citoyen**, appuyÃ© notamment sur la mise en place Ã  tous les niveaux d'enseignement Ã  la rentrÃ©e 2015 de l'**enseignement moral et civique**, devra Ãªtre organisÃ© de l'Ã©cole Ã©lementaire Ã  la terminale. Il doit permettre aux Ã©lÃ©ves de comprendre le **principe de la laÃ§citÃ©**, en sÃ©tant appuyant notamment sur la **Charte de la laÃ§citÃ© Ã  l'Ã©cole**, qui sera prÃ©sentÃ©e aux Ã©lÃ©ves et Ã  leurs parents Ã  la rentrÃ©e scolaire et signÃ©e par eux pour attester la reconnaissance par chacun de ses principes. Pour mettre en Ã"uvre le principe de laÃ§citÃ© et promouvoir une pÃ©dagogie de la laÃ§citÃ© dans l'ensemble des temps de la vie scolaire, un livret d'Ã©ducation sera disponible dans toutes les Ã©coles et les Ã©tablissements du second degrÃ©. Le parcours citoyen vise aussi Ã  expliciter le bien-fondÃ© des valeurs et des rÃ©gles qui rÃ©gissent les comportements individuels et collectifs, Ã  reconnaÃ®tre le pluralisme des opinions (le travail sur la maÃ®trise de la langue pourra Ãªtre ici pleinement mobilisÃ© ; voir partie I) et Ã  construire du lien social et politique. Il devra intÃ©grer pleinement la **participation** de l'Ã©cole Ã  la vie de l'Ã©cole et de l'Ã©tablissement et les expÃ©riences et engagements qu'Ã©mil connaÃ®tra en dehors de l'Ã©cole, notamment avec les partenaires associatifs. Il visera Ã©galement Ã  dÃ©velopper l'**Ã©ducation aux mÃ©dias et Ã  l'information**. Il pourra prendre appui sur des actions Ã©ducatives et favoriser l'implication active de chaque Ã©lÃ©ve dans les journÃ©es (notamment la JournÃ©e nationale du 9 dÃ©cembre d'Ã©ducation Ã  la laÃ§citÃ©) ou semaines spÃ©cifiques (notamment les Semaines de l'engagement lycÃ©en), les campagnes nationales de solidaritÃ©, les concours et olympiades, et les commÃ©morations patriotiques. Comme le prÃ©voit la grande mobilisation de l'Ã©cole pour les valeurs de la RÃ©publique, les Ã©coles, collÃ©ges, lycÃ©es et lycÃ©es professionnels devront d'ailleurs intÃ©grer Ã  leurs **projets d'Ã©cole et d'Ã©tablissement** les modalitÃ©s de la participation des Ã©lÃ©ves Ã  ces diffÃ©rents temps, en lien avec les conseils Ã  la vie collÃ©gienne et les conseils de vie lycÃ©enne.

Le **respect de la libertÃ© et de la dignitÃ© d'autrui, le rejet de toutes les discriminations**, l'engagement au service de la communautÃ© et la **prÃ©vention du racisme et de l'antisÃ©mitisme** doivent fonder les projets Ã©ducatifs et s'inscrire au cœur de la vie scolaire. Autour de la JournÃ©e internationale du 21 mars, la Semaine d'Ã©ducation contre le racisme et l'antisÃ©mitisme sera un Ã©vÃ©nement d'ampleur fÃ©dÃ©rant l'Ã©cole et l'ensemble de ses partenaires, institutions rÃ©publicaines, associations qualifiÃ©es, rÃ©servistes de l'Ã©ducation nationale.

Par ailleurs, les **projets d'ouverture sur l'Europe et le monde** seront encouragÃ©s. Rencontrer des cultures diffÃ©rentes, apprendre de l'autre et expÃ©rimenter avec lui, s'inspirer des expÃ©riences menÃ©es ailleurs, utiliser ses savoirs pour se faire mieux connaÃ®tre et/ou partager des pratiques : autant d'aspects qui pourront Ãªtre explorÃ©s pour bÃ¢tir ces projets, par exemple dans le cadre du programme Erasmus +, mais aussi de maniÃ¨re plus large.

La rÃ©ussite de tous les Ã©lÃ©ves est subordonnÃ©e Ã  l'installation durable d'une **culture de l'Ã©galitÃ© entre les sexes et du respect mutuel** qui garantit Ã  chaque Ã©lÃ©ve, fille ou garÃ§on, un

traitement Ã©gal et une mÃªme attention portÃ©e Ã ses compÃ©tences, son parcours scolaire, sa rÃ©ussite et son bien-Ã‰tre. Les enjeux de mixitÃ© des filiÃ©res et des mÃ©tiers, dÃ©sertification professionnelle et de prÃ©vention des comportements Ã caractÃ©re sexiste imposent de poursuivre la structuration du rÃ©seau des chargÃ©s de mission Ã lÃ©galitÃ© en acadÃ©mie et lÃ©effort engagÃ© en matiÃ¨re de formation de lÃ©ensemble des personnels ainsi que de prendre en compte lÃ©galitÃ© dans toutes les dimensions, dans tous les enseignements, dans les processus dÃ©orientation et Ã tous les niveaux de la politique Ã©ducative. Ces prioritÃ©s pourront sÃ©appuyer sur lÃ©enrichissement rÃ©gulier des outils pour lÃ©galitÃ© entre les filles et les garÃ§ons.

Pour lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences et pour favoriser une culture du respect et de lÃ©galitÃ©, lÃ©approche globale par le climat scolaire est reconnue. Les groupes Â« climat scolaire Â», en articulation avec les comitÃ©s dÃ©partementaux dÃ©ducation Ã la santÃ© et Ã la citoyennetÃ© (CESC), mis en place sur le sujet dans la plupart des acadÃ©mies, doivent poursuivre leur action dÃ©accompagnement des Ã©coles et Ãtablissements soucieux dÃ©adhÃ©rer Ã cette approche systÃ©matique des questions Ã©ducatives et pÃ©dagogiques. CÃ©est aussi dans cette perspective que la **lutte contre toutes les formes de harcÃ©lement en milieu scolaire** est rÃ©solument menÃ©e par le ministÃ©re en lien avec la lutte contre les discriminations. Le prix Â« Mobilisons-nous contre le harcÃ©lement Â» sera reconduit en 2015 et une campagne de communication renouvelÃ©e en matiÃ¨re de lutte contre lÃ©homophobie (Â« LÃ©homophobie nÃ©a pas sa place Ã lÃ©cole Â») sera lancÃ©e dÃ's la rentrÃ©e scolaire, en concertation avec les associations et les fÃ©dÃ©rations de parents dÃ©Ã©lÃ©ves. Pour autant, une approche permettant de mieux aborder la **gestion de crise** doit aussi se dÃ©velopper, en sÃ©appuyant sur les Ã©quipes mobiles de sÃ©curitÃ© (EMS) et les assistants chargÃ©s de prÃ©vention et de sÃ©curitÃ© (APS).

**LÃ©ducation au dÃ©veloppement durable**, par la prise en compte des interdÃ©pendances entre lÃ©environnement, dont le climat et la biosphÃ¨re, la sociÃ©tÃ©, lÃ©conomie et la culture, est gÃ©nÃ©ralisÃ©e dans les programmes dÃ©enseignement et les formations, dans les projets des Ã©coles et des Ãtablissements scolaires, en sÃ©appuyant sur les partenariats, en particulier territoriaux. CÃ©st dans le cadre de cette Ã©ducation transversale que notre ministÃ©re se mobilise pour lÃ©accueil, en dÃ©cembre 2015, de la **confÃ©rence des Nations unies sur le changement climatique Â« Paris Climat 2015-COP 21 Â»**. Dans les Ãtablissements, des dÃ©bats sur le changement climatique seront organisÃ©s, notamment pendant la Semaine du climat, Ã partir du 5 octobre. Les Ãtablissements scolaires sÃ©inscriront Ã titre individuel ou en lien avec dÃ©autres Ãtablissements dans lÃ©organisation dÃ©un projet pÃ©dagogique, de simulations de nÃ©gotiations internationales sur le changement climatique, afin de permettre Ã la communautÃ© Ã©ducative de sÃ©approprier ces enjeux et de participer Ã la mobilisation citoyenne de lÃ©cole contre le changement climatique.

### 3) DÃ©velopper les partenariats et la culture de lÃ©engagement avec tous les acteurs de lÃ©cole

La convergence des nouveaux quartiers de la politique de la ville et des nouveaux rÃ©seaux dÃ©Ã©ducation prioritaire permet que le **vÃ©let Ã©ducatif des contrats de ville** soit porteur dÃ©orientations partagÃ©es par les diffÃ©rents ministÃ©res, les collectivitÃ©s territoriales et les associations. Celles-ci doivent Ãªtre complÃ©mentaires et cohÃ©rentes pour les enfants et les jeunes qui en ont le plus besoin. Il sÃ©agit en particulier de travailler ensemble Ã rÃ©duire les Ã©cart de rÃ©ussite scolaire et le nombre de dÃ©crocheurs, Ã amÃ©liorer le bien-Ã‰tre des enfants et des jeunes dans le quartier et Ã assurer la participation des parents. Le pacte pour la rÃ©ussite Ã©ducative du 6 novembre 2013 permet dÃ©assurer la mise en cohÃ©rence des actions des diffÃ©rents partenaires.

Mis en place dans le cadre de la rÃ©forme des rythmes scolaires Ã lâ€™Ã©cole primaire, les **projets Ã©ducatifs territoriaux** (PEDT) sont gÃ©nÃ©ralisÃ©s en 2015. Ils permettent aux collectivitÃ©s territoriales de proposer Ã chaque enfant un parcours Ã©ducatif cohÃ©rent et de qualitÃ© avant, pendant et aprÃ¨s lâ€™Ã©cole, organisant ainsi la complÃ©mentaritÃ© des temps Ã©ducatifs. Cette action Ã©ducative partenariale doit contribuer Ã une politique de rÃ©ussite pour tous et de lutte contre les inÃ©galitÃ©s dâ€™accès aux loisirs Ã©ducatifs. Lâ€™inclusion dâ€™un volet « laÃ©citÃ© et citoyennetÃ© » dans chaque PEDT doit Ãªtre encouragÃ©e et sâ€™appuie sur les ressources mises Ã disposition sur le site ministÃ©riel : [pedt.education.gouv.fr](http://pedt.education.gouv.fr). Lâ€™attribution de lâ€™aide du « fonds de soutien » aux rythmes scolaires Ã©tant subordonnÃ©e Ã la conclusion dâ€™un PEDT, les communes ou Ã©tablissements publics de coopÃ©ration intercommunale concernÃ©s seront accompagnÃ©s par les services de lâ€™Ã‰tat (groupes dâ€™appui dÃ©partementaux) jusquâ€™Ã la signature du PEDT.

La grande mobilisation de lâ€™Ã‰cole pour les valeurs de la RÃ©publique doit Ãªtre lâ€™occasion de renforcer le **pilotage acadÃ©mique des partenariats** avec les associations Ã©ducatives complÃ©mentaires de lâ€™Ã©cole, notamment dans les domaines de la promotion de lâ€™engagement, de la lutte contre le racisme et lâ€™antisÃ©mitisme ou de lâ€™Ã©ducation aux mÃ©dias et Ã lâ€™information. Les**conventions pluriannuelles dâ€™objectifs** conclues entre le ministÃ“re et les principaux mouvements dâ€™Ã©ducation populaire et de jeunesse constituent en particulier des points dâ€™appui pour favoriser des interventions dans le cadre scolaire. La dÃ©livrance de lâ€™**agrÃ©ment**, national ou acadÃ©mique, permet de certifier la qualitÃ© de lâ€™action de ces associations.

Lâ€™**association sportive** permet au sein de chaque Ã©tablissement dâ€™engager les Ã©lÃves et leurs familles dans la prise de responsabilitÃ©s et la participation Ã la vie de lâ€™Ã©tablissement ; elle doit Ãªtre encouragÃ©e et renforcÃ©e. Par ailleurs, lâ€™annÃ©e scolaire 2015-2016, marquÃ©e par de grands Ã©vÃ©nements sportifs, sera celle du **sport scolaire de lâ€™Ã©cole Ã lâ€™universitÃ©** Il sâ€™agit de promouvoir la pratique sportive des jeunes et de mobiliser la communautÃ© Ã©ducative autour des valeurs Ã©ducatives et citoyennes transmises aussi par le sport.

Lâ€™Ã©cole se construit aussi grÃ¢ce Ã la participation de **tous les parents**, dans le cadre de la **coÃ©ducation** ; le dialogue avec ceux-ci, notamment les plus Ã©loignÃ©s de lâ€™institution scolaire, devra Ãªtre redynamisÃ©. Pour cela, on pourra sâ€™appuyer sur lâ€™amÃ©nagement des **espaces parents** au sein des Ã©coles et des Ã©tablissements, la gÃ©nÃ©ralisation du dispositif de la Mallette des parents, le renforcement du dispositif Ouvrir lâ€™Ã‰cole aux parents, la gÃ©nÃ©ralisation des environnements numÃ©riques de travail et les diffÃ©rentes actions de soutien Ã la parentalitÃ© (actions Ã©ducatives familiales, notamment). Ã la rentrÃ©e 2015, un **comitÃ© dÃ©partemental dâ€™Ã©ducation Ã la santÃ© et Ã la citoyennetÃ©** (CESC) sera mis en place lÃ oÃ¹ il nâ€™existe pas encore ; il conviera Ã ses travaux lâ€™ensemble des partenaires soucieux et susceptibles dâ€™apporter leur concours aux projets dÃ©partementaux, notamment en matiÃ“re dâ€™Ã©ducation Ã la citoyennetÃ© et de dÃ©finition des actions du parcours citoyen. La semaine de la dÃ©mocratie devra Ãªtre un temps fort des Ã©coles et des Ã©tablissements pour valoriser les Ã©lections des reprÃ©sentants de parents dâ€™Ã©lÃves.

ComplÃ©mentaire dâ€™un engagement associatif et du service civique universel, qui se dÃ©ploiera fortement dans les Ã©coles et collÃges Ã partir de la rentrÃ©e 2015, la **rÃ©serve citoyenne de lâ€™Ã©ducation nationale** permet de rÃ©pondre aux demandes des citoyens dÃ©sireux de faire partager leurs expÃ©riences professionnelles et personnelles et dâ€™apporter leur concours Ã la mobilisation de lâ€™Ã‰cole pour les valeurs de la RÃ©publique, voire aux actions en ce sens conduites dans le cadre dâ€™activitÃ©s pÃ©riscolaires mises en place par les collectivitÃ©s territoriales. La rÃ©serve citoyenne constitue ainsi, pour lâ€™institution scolaire, lâ€™occasion de mobiliser, au-delÃ de diffÃ©rentes composantes de la communautÃ© Ã©ducative et des acteurs qui interviennent dÃ©jÃ aujourdÃ¢t hui, les forces vives de la sociÃ©tÃ© civile. Lâ€™animation de la rÃ©serve est assurÃ©e au niveau acadÃ©mique, en lien avec lâ€™Ã©chelon dÃ©partemental et en relation avec le secteur

associatif.

## III - Former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des évaluations

Les réformes engagées doivent mobiliser des pratiques pédagogiques diversifiées, innovantes, capables de répondre aux besoins pluriels des évaluations. Ces évolutions exigent que les équipes puissent s'appuyer sur une formation renouvelée et ambitieuse ainsi que sur des ressources de référence, opératoires, efficaces, actualisées.

### 1) Une politique globale de formation

Permettre aux équipes enseignantes et éducatives et, plus largement, à chaque professionnel de l'école, de s'approprier l'ensemble des évolutions en cours suppose de bien articuler les actions mises en œuvre au niveau national et celles développées au niveau local. L'apport spécifique du premier réside dans la formation des personnels d'encadrement (inspecteurs, personnels de direction) et des formateurs, auxquels il revient ensuite d'assurer le déploiement en académie. Aussi, le **plan national de formation** (PNF) pour l'année 2015-2016 s'attachera-t-il à privilégier les actions portant les priorités relatives à l'école maternelle, à la scolarité obligatoire, dont la forme du collège, et à l'éducation aux valeurs de la République, dans un contexte marqué par le nécessaire développement des usages du numérique. Pour faciliter la formation des équipes de terrain, l'accent sera mis, dans chaque formation du PNF, sur l'accompagnement du transfert en académie. Des ressources de formation diversifiées, axées à la fois sur l'appropriation de la nouveauté et sur le développement des compétences professionnelles seront proposées.

Afin que chaque équipe soit soutenue et chaque enseignant accompagné, la **formation continue** doit privilégier plusieurs modalités. D'abord, les actions doivent s'inscrire dans la proximité : formations en circonscription, en bassin, en réseau ou directement au sein de l'école ou de l'établissement. Ensuite, si les formations individuelles restent nécessaires, l'enjeu réside bien, aussi, dans le développement d'actions impliquant les équipes pour favoriser une culture partagée et, ainsi, faciliter la mise en œuvre des enseignements, disciplinaires comme interdisciplinaires, inscrire l'accompagnement des évaluations dans une logique commune et créer une dynamique au sein de l'école et/ou de l'établissement. Le projet d'école ou projet d'établissement doit consacrer un volet important à la formation, levier déterminant de sa mise en œuvre. Enfin, la formation continue doit être pensée en lien étroit avec la recherche et l'innovation, tant en termes de contenus disciplinaires qu'en didactique, en faisant mieux connaître les avancées réalisées par les sciences cognitives et la sociologie de l'éducation et en valorisant les expériences réussies. Dans ce cadre, l'implication des universitaires, et plus particulièrement des enseignants des ESPE, doit être largement sollicitée. Les formateurs académiques du second degré, ainsi que les IEN et professeurs des écoles marquent des formateurs dans le premier degré, constituent des relais premiers pour faire vivre cette liaison avec pertinence. Au-delà, l'inscription des ESPE dans la formation continue, via un conventionnement avec le rectorat, doit être une occasion privilégiée pour encourager l'accès des enseignants ou personnels d'éducation en poste à certaines UE de master (en particulier celles du master MEEF mention 4 « Pratiques et ingénierie de formation ») en permettant la délivrance d'ECTS. Pour garantir cette formation de qualité, une université d'automne sera organisée, permettant de réunir tous les pilotes et opérateurs en charge de la formation.

Le numérique doit être pris en compte comme une modalité de formation à part entière. Les **parcours M@gistère** permettent d'accroître et de diversifier l'offre de formation. Mobilisant les apports de la

recherche, adaptables au contexte acadÃ©mique et fondÃ©es sur la responsabilisation des enseignants, ces parcours ne se substituent pas aux autres modes de formation mais les complÃtent utilement. Lâeffort de production sera ainsi poursuivi, notamment Ã destination du second degrÃ©. PilotÃ©e par les corps dâinspection, la mise en Â"uvre des nouveaux parcours appuiera en particulier la formation des enseignants aux prioritÃ©s nationales dÃ©finies par le PNF. Les acadÃ©mies pourront proposer un accompagnement de proximitÃ© pour les nouveaux utilisateurs.

La nouvelle **politique de ressources dâaccompagnement** vise Ã rÃ©pondre aux besoins diversifiÃ©s des acteurs. Il sâagit de fournir aux enseignants et personnels dâÃ©ducation un ensemble cohÃ©rent de supports de nature variÃ©e, adaptÃ© aussi bien aux personnels dÃ©butants quâÃ©cÃ©lÃ©bÃ©s qui sont plus confirmÃ©s, dans un double objectif : faciliter une premiÃ¨re appropriation des programmes et dispositifs nouveaux et complÃ©ter les formations mises en place. Les premiers ensembles de ressources, destinÃ©s Ã la maternelle, seront disponibles avant lâÃ©tÃ© ; suivront les ressources pour lâenseignement moral et civique puis lâensemble des supports dâappui Ã la rÃ©forme de la scolaritÃ© obligatoire. Par ailleurs, de nouvelles ressources seront produites Ã lâattention des formateurs pour permettre le dÃ©ploiement des actions de formation en acadÃ©mie.

DeuxiÃ¨me volet majeur de la politique de formation, la **formation initiale en alternance** doit mettre en Â"uvre un lien effectif entre temps de formation en ESPE et temps de formation en situation professionnelle. Pour ce faire, les enseignants des ESPE et les professionnels de terrain doivent travailler ensemble ; ils pourront sâappuyer sur lâoutil conÃ§u pour faciliter le suivi conjoint des jeunes professeurs par les tuteurs et formateurs ([note de service nÂ° 2015-055 du 17 mars 2015](#)). Des journÃ©es Ã lâintention des Ã©quipes pluri-catÃ©gorielles et/ou des tuteurs pourront Ãªtre inscrites dans les plans acadÃ©miques de formation ; par ailleurs, lors des rÃ©unions de rentrÃ©e, les actions menÃ©es par lâacadÃ©mie pour accompagner lâentrÃ©e des jeunes professeurs dans le mÃ©tier pourront Ãªtre prÃ©sentÃ©es.

Au cÅ"ur de cette logique intÃ©grative, se trouvent les quatre domaines du tronc commun ([arrÃ©tÃ© du 27 aoÃ»t 2013](#)) : les gestes professionnels liÃ©s aux situations dâapprentissage ; les connaissances liÃ©es au parcours des Ã©lÃves ; les enseignements associÃ©s aux principes et Ã lâÃ©thique du mÃ©tier ; les thÃmes dâÃ©ducation transversaux et des grands sujets sociÃ©taux. Il importe, dâune part, de sâassurer que les deux temps de la formation participent effectivement Ã professionnaliser les nouveaux entrants dans le mÃ©tier dans ces quatre domaines ; dâautre part, de penser des modalitÃ©s de mise en Â"uvre qui permettent de confronter les apports thÃ©oriques aux situations rÃ©elles et prÃ©voient des temps pour une analyse rÃ©flexive. Une note de cadrage sur le tronc commun sera prochainement publiÃ©e.

Au regard de la diversitÃ© des situations rencontrÃ©es par les enseignants et personnels dâÃ©ducation en Ã©cole ou Ã©tablissement, le degrÃ© dâexpertise atteint au moment de la titularisation ne saurait suffire Ã une rÃ©elle professionnalisation. Penser une formation continuÃ©e et continue qui prolonge et installe ces acquisitions est donc essentiel.

Pour la rentrÃ©e 2015, il conviendra dâÃªtre particuliÃrement attentif Ã la mise en place des parcours adaptÃ©s, en veillant dans la mesure du possible Ã anticiper les modalitÃ©s Ã mÃ©me dâÃªtre offertes. La diversitÃ© des situations des stagiaires ainsi que les conditions de leur accompagnement et de titularisation sont prÃ©cisÃ©es dans la [note de service nÂ° 2015-055 du 17 mars 2015](#).

2) Former les enseignants et le personnel dâencadrement au numÃ©rique pour mieux accompagner les Ã©lÃves

La formation du corps enseignant et du personnel d'encadrement au numÃ©rique est indispensable pour rÃ©pondre aux nouveaux contextes d'Ã©ducation liÃ©s Ã la Ã©volution des technologies et Ã l'apparition de nouvelles pratiques culturelles et sociales. Tous les futurs enseignants ou conseillers principaux d'Ã©ducation doivent Ãªtre conscients des enjeux du numÃ©rique et doivent pouvoir porter un regard critique et reflÃ©chi sur les Ã©volutions induites par le dÃ©veloppement de ses techniques et de ses usages. Cela recouvre non seulement les nouvelles modalitÃ©s de diffusion de la connaissance et les stratÃ©gies d'apprentissage, mais aussi le fait que les Ã©lÃ©ves sont dÃ©sormais eux-mÃªmes producteurs de contenus et d'informations qui se diffusent en ligne, notamment sur les rÃ©seaux sociaux. Le travail menÃ© avec le centre de liaison de l'enseignement et des mÃ©dias d'information (Clemi) au sein des Ã©coles et des Ã©tablissements doit Ãªtre mieux connu.

Former Ã la numÃ©rique et par le numÃ©rique Â» constitue une prioritÃ© nationale, traduite par une politique volontariste de production de ressources mobilisant le numÃ©rique, mais Ã©galement de formation. Elle permettra en particulier la intÃ©gration de nouveaux Ã©lÃ©ments de connaissance d'informatique dans les parcours des Ã©lÃ©ves, du primaire au lycÃ©e, dÃ's la rentrÃ©e 2016. Un effort exceptionnel sera mis en œuvre pour accompagner le Plan numÃ©rique, la formation de la encadrement, des formateurs et des personnes ressources pour le numÃ©rique prÃ©cÃ©dant les formations des enseignants au plus proches de leurs activitÃ©s. Pour que les usages du numÃ©rique irriguent largement le systÃme et deviennent une rÃ©alitÃ© au sein des classes, des supports adaptÃ©s doivent Ãªtre proposÃ©s aux enseignants. Les Ã©quipes de correspondants acadÃ©miques Tice renforceront le travail engagÃ© au niveau national de production de sÃ©quences pÃ©dagogiques destinÃ©es Ã accompagner la rÃ©forme de la scolaritÃ© obligatoire.

### 3) Mieux accompagner les professionnels dans la exercice de leurs missions

Pour que soient mises en oeuvre, au service de la rÃ©ussite des Ã©lÃ©ves, les nouvelles orientations pÃ©dagogiques et Ã©ducatives de la refondation de la Ã‰cole, les missions des personnels enseignants de l'Ã©ducation nationale, dont le contenu a Ã©voluÃ© et s'Ã©tend progressivement enrichi, doivent Ãªtre redÃ©finies.

Les [dÃ©crets nÂ° 2014-940 et 941](#) du 20 aoÃût 2014 traduisent et consolident, Ã partir de la rentrÃ©e 2015, dans un cadre rÃ©novÃ© et clarifiÃ©, l'ensemble de ces Ã©volutions pour les **enseignants qui exercent dans le second degrÃ©**, en reconnaissant l'Ã©ventail de leurs missions. Alors que seule la mission d'enseignement Ã©tait identifiÃ©e dans les dÃ©crets du 25 mai 1950, ces nouveaux textes, tout en rÃ©affirmant le caractÃre primordial de celle-ci, reconnaissent, dans le cadre gÃ©nÃ©ral dÃ©fini par l'[article L. 912-1 du code de l'Ã©ducation](#), l'ensemble des missions inhÃ©rentes au mÃ©tier enseignant dans le second degrÃ©, y compris celles qui sont le complÃ©ment et le prolongement indispensables de la activitÃ© d'enseignement au sens strict. DÃ©sormais, sont prises en compte :

- tout d'abord, la mission d'enseignement, qui continue Ã s'accomplir dans le cadre des maxima hebdomadaires de service actuels ;
- corrÃ©lativement, l'ensemble des missions liÃ©es directement au service d'enseignement ; sont ainsi reconnus les temps de prÃ©paration et de recherche nÃ©cessaires Ã la rÃ©alisation des heures d'enseignement, les activitÃ©s de suivi, d'Ã©valuation et d'aide Ã l'orientation des Ã©lÃ©ves inhÃ©rentes Ã la mission d'enseignement, le travail en Ã©quipe pÃ©dagogique ou pluri-professionnelle ainsi que les relations avec les parents dÃ©lÃ©ves ;

- des missions complÃ©mentaires exercÃ©es par certains enseignants, qui se verront attribuer des responsabilitÃ©s particuliÃ¨res afin de mener des actions pÃ©dagogiques dans lâ€™intÃ©rÃ©t des Ã©lÃves. Ces missions pourront Ãªtre exercÃ©es au niveau dâ€™un Ã©tablissement ou au niveau acadÃ©mique.

Dans le mÃªme esprit, des projets sont en prÃ©paration afin de mieux identifier et reconnaÃ®tre lâ€™ensemble des missions des **personnels enseignants du premier degrÃ©**.

Dâ€™ores et dÃjÃ , pour faciliter lâ€™exercice de leurs responsabilitÃ©s par les **directeurs dâ€™Ã©cole**, qui jouent un rÃôle majeur dans la rÃ©ussite des rÃ©formes engagÃ©es dans le premier degrÃ©, les dÃ©marches acadÃ©miques et dÃ©partementales visant Ã simplifier leurs tÃ¢ches administratives doivent Ãªtre poursuivies et se concrÃ©tiser de maniÃre significative ([circulaire nÂ° 2014-138 du 23 octobre 2014](#)). Par ailleurs, les plans acadÃ©miques et dÃ©partementaux de formation doivent sâ€™inscrire dans lâ€™organisation de la formation des directeurs dâ€™Ã©cole ([arrÃ©tÃ© du 28 novembre 2014](#) et [circulaire nÂ° 2014-164 du 1er dÃ©cembre 2014](#)). Ces derniers bÃ©nÃ©ficient en outre dâ€™un nouveau rÃ©gime de dÃ©charge.

### Conclusion

FÃ©dÃ©rer les efforts de tous, au sein de lâ€™Ã©cole et au-delÃ  de lâ€™Ã©cole, vers un objectif partagÃ©, celui de la rÃ©ussite des Ã©lÃves, en sâ€™appuyant sur tous les leviers crÃ©Ã©s par la refondation : tel est bien lâ€™enjeu de la rentrÃ©e 2015-2016.

Pour que cette ambition puisse sâ€™incarner, un effort important sera accordÃ© Ã la formation et Ã lâ€™accompagnement des Ã©quipes. Chacun doit se sentir pleinement engagÃ© et responsable dans cette mission au service de notre jeunesse.

La ministre de lâ€™Ã©ducation nationale, de lâ€™enseignement supÃ©rieur et de la recherche  
Najat Vallaud-Belkacem